

TOITURE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE RACCORDÉE AU RÉSEAU

Eco
Fiche
Lorraine
N°2



Les énergies renouvelables chez les particuliers

55

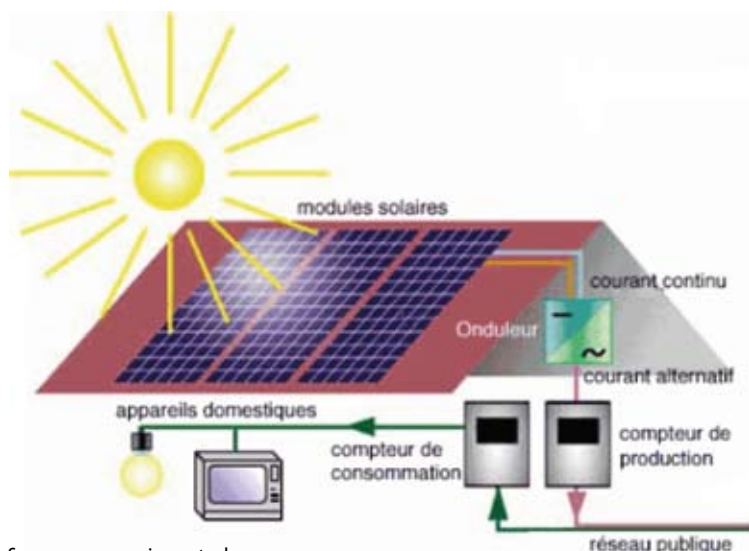
ORIGINE DU PROJET

Après avoir isolé correctement toute la maison et installé un chauffage performant, le propriétaire à Bar le Duc, conscient de l'intérêt de ce type de production décentralisé, a voulu expérimenter «le photovoltaïque». Il souhaitait une installation discrète et respectueuse de l'architecture de sa maison : il a opté pour les tuiles solaires photovoltaïques.



**ECONOMIES D'ÉNERGIE
PAISONS VITE
ÇA CHAUFFE**





Source www.energies-vertes.be

L'«effet photovoltaïque» est un phénomène propre à certains matériaux appelés «semi-conducteurs», (le plus connu est le silicium utilisé pour les composants électroniques). Lorsque les «grains de lumière» (les photons) heurtent une surface mince de ces matériaux, ils transfèrent leur énergie aux électrons de la matière.

Les Watts crête (Wc) ou kilo Watt crête (kWc) ?

La puissance des capteurs photovoltaïques est exprimée en Watt Crête. C'est la puissance délivrée par un module sous un ensoleillement optimum de 1 kW/m² à 25°C (les performances dépendent de la température).
1000 Wc = 1 kWc.

Intégré ou non ?

Le tarif d'achat de l'électricité produite est défini par l'arrêté du 10 Juillet 2006, il fixe un prix de 0,3 €/kWh vendus. Dans le cas d'une intégration architecturale au bâti (toiture, verrières, brises soleil, bardages, etc.) une prime de 0,25 €/kWh est accordée, portant le prix d'achat à 0,55 €/kWh.

Vente du surplus ou de la totalité ?

En vendant la totalité de sa production solaire photovoltaïque, on ne consomme pas le courant produit par son installation. On installe un compteur de production sans toucher à son compteur de consommation traditionnel. En vendant le surplus de sa production, on consomme en priorité le courant produit par son installation et on revend le courant lorsque la production photovoltaïque dépasse la consommation de la maison.

Contrat d'achat et contrat de raccordement

Le contrat de raccordement est à souscrire auprès d'ERDF (filiale d'EDF s'occupant du réseau de distribution). Le contrat d'achat est à souscrire auprès d'EDF ou de votre régie locale (partie commerciale ouverte à la concurrence).

CARACTÉRISTIQUES

Aspect technique

- Mise en service : novembre 2007
- Surface : 20 m²
- Puissance installée : 2 200 Wc (2,2kWc)
- Estimation de production : 2,2 kWc * 900 kWh/kWc
- Production : 1 980 kWh/an
- Type : tuiles solaires IMERYS
- Installateur : entreprise FCED

Aspect financier

- Coût du matériel : 16 000 €
- Coût de la pose : 4 000 €
- Coût du raccordement par EDF : 700 €
- Crédit d'impôt (50 %) : 8 000 €
- Aide du Conseil Régional : 3 960 € (1,8 €/Wc limité à 5 000 €)
- Coût final aides déduites : 8 740 €
- Vente de courant : 1 090 €/an
- Abonnement compteur EDF : 50 €/an
- Revenu annuel final : 1 040 €/an
- Retour sur investissement : 8,5 ans

Aspect environnemental

- Rejet de CO₂ évité : 360 kg/an
- L'équivalent de 2 610 Km/an parcourus avec une petite voiture citadine.
- L'énergie produite de façon décentralisée renforce les approvisionnements énergétiques.

Contactez les Espaces
INFO → ÉNERGIE lorrains
du lundi au vendredi de 13h30 à 19h.

Site web : www.eie-lorraine.fr
E-mail : eie.meuse@free.fr

N°Azur 0 810 422 422
PRIX APPEL LOCAL